



Année scolaire 2023-2024

Association Sportive du collège de la Lombardière

AUTORISATION PARENTALE

➤ Je soussigné(e).....
père, mère, tuteur, représentant légal (1)

➤ J'autorise l'élève :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

à participer aux activités de l'Association Sportive du collège de La Lombardière.

➤ Je l'inscris pour la (ou les) activité(s) suivante(s) :

.....

➤ Je vous indique une adresse mail sur laquelle j'accepte de recevoir les informations concernant l'UNSS :@.....

⇒ /!\ indispensable pour recevoir les informations pleine nature et participer aux sorties du mercredi !

Ainsi qu'un numéro de téléphone :/...../...../...../.....

➤ Je dois régler le cout de la licence (20€)

➤ J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'Association Sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

➤ J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS, sur le portail dédié (OPUSS), à renseigner les rubriques suivantes :

Nom / Prénom / Sexe / Adresse mail / N° Tel / Niveau de certification Jeune Officiel / en situation de handicap / ...

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daff@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

➤ J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité. (2)

➤ J'autorise gracieusement l'UNSS Ardèche :

A prendre des images filmées ou des photos lors des manifestations UNSS du département et à les exploiter librement dans le cadre de ses missions habituelles

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

➤ J'ai bien conscience que le règlement intérieur du collège s'applique au sein de l'AS et de l'UNSS. Les enseignants s'autorisent donc à renvoyer temporairement ou définitivement les élèves qui ne respectent pas ces règles. En cas d'exclusion définitive, les frais d'inscription ne seraient pas remboursés.

Fait à, le.....

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Rayer en cas de refus d'autorisation